

République Française
Département
SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gâtinais
séance du Lundi 13 Juin 2016

L'an 2016 et le 13 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Madame La Sous-Préfète, SALLE DU CHATEAU, 3 Place de l'Eglise 77890 BEAUMONT-DU-GATINAIS sous la présidence de MONCEL Hugues Maire

Présents : M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes : CHEVALLIER Charlotte, FOREST Christiane, FROT Régine, LANGLOIS Danielle, MM : CÔME Claude, GRÉGOIRE Stéphane, JAIRE Jean-Claude MARCHAND Alain, SIMON Cédric,

Absent excusé : TANDÉO Pierre

Excusés ayant donné procuration : Muriel GALLIANO Muriel pouvoir Danielle LANGLOIS, LECHARME Sylvie pouvoir Alain MARCHAND, MONCEL Lilas pouvoir Claude COME, LOUARN Jean-Marie pouvoir Hugues MONCEL

Secrétaire de séance : Danielle LANGLOIS

Date de la convocation : Mardi 7 Juin 2016

Date d'affichage : 07/06/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Marché de la future Mairie

Le Conseil Municipal approuve les avenants à passer sur les marchés de réhabilitation de la future mairie et des salles associatives

AVENANTS MARCHE FUTURE MAIRIE MOINS VALUES

Entreprise	Montant initial du marché		Moins-value		Nouveau montant du marché	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Laureau (lot 1)	78 487,37	94 184,84	-10 880,11	-13 056,13	67 607,26	81 128,71
Gatteau (lot 4)	37 525,08	45 030,10	- 3 093,25	-3 711,90	34 431,83	41 318,20
SMD (lot 4bis)	26 106,00	31 327,20	-3 982,00	-4 778,40	22 124,00	26 548,80
Dequirot (lot 6)	27 765,19	33 318,23	-7 898,56	-9 478,27	19 866,63	23 839,96
Total	169 883,64	203 860,37	-25 853,92	-31 024,70	144 029,72	172 835,67

AVENANTS MARCHE FUTURE MAIRIE PLUS VALUES

Entreprise	Montant initial du marché		Plus-value		Nouveau montant du marché	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
NDGL (lot9)	4 719,64	5 663,57	-1 978,25	-2 373,90	6 697,89	8 037,47

AVENANTS MARCHE SALLES ASSOCIATIVES PLUS VALUES

Entreprise	Montant initial du marché		Plus-value		Nouveau montant du marché	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
LALY	97 851,89	117 030,86	-12 506,90	-15 008,28	110 358,79	132 039,14

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 1-13/06/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions exceptionnelles pour les inondations

Le Conseil Municipal, solidaire des communes victimes des inondations des 31 mai et 1er juin DECIDE de verser une aide financière de 1 300 euros suite à l'appel de Madame Valérie LACROUTE, Présidente de l'Union des Maires de Seine-et-Marne.

Conscients de la gravité de la situation pour certaines communes, les élus avaient décidé de mettre à disposition de la commune de Souppes-sur-Loing du personnel et du matériel pendant plusieurs jours.

La dépense sera inscrite à l'article 6748 du Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal remercie les généreux donateurs qui ont apporté sur la place de l'Eglise des denrées non périssables et des vêtements suite à l'appel du Conseil Municipal des Jeunes

Une décision modificative est nécessaire :

Article 6748 : + 1 300 euros

Article 022 : - 1 300 euros

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2-13/06/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Mise à disposition du service commun de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.

Vu la proposition de mise à disposition d'un service commun de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing (CCGVL) pour l'instruction des autorisations et acte relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols ;

Considérant que la Commune de Beaumont-du-Gâtinais est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé 28/08/2008 et d'une modification simplifiée approuvée le 07/06/2012 et que son Maire est compétent pour délivrer au nom de la commune des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que le service mutualisé permettra l'instruction des dossiers par un service d'agents spécialisés en urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service commune de la CCGVL pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commune de la CCGVL pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 3-13/06/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification du plan local d'urbanisme pour suppression d'un emplacement réservé

Un passage public pour piétons pour accéder au Parc Provent par le Chemin du Coudray était prévu sur la parcelle cadastrée AB7 d'une superficie de 414 m².

Considérant que cet accès n'est plus nécessaire, en raison de l'achat de la propriété appartenant aux consorts ROCHER, le Conseil Municipal DECIDE de supprimer l'emplacement réservé numéro 1.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 4-13/06/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Location d'un défibrillateur REPORT

OBJET DE LA DELIBERATION : Effacement d'une dette

Le Conseil Municipal annule de la délibération du 19 avril 2016, l'imputation budgétaire n'étant pas à l'article 673.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'article 6542 la somme de 1238,56 euros en raison de la décision de la commission de surendettement prise pour la dette de cantine de M. SEVELIN qui était domicilié à Arville.

Cette annulation nécessite une décision modificative :

Article 6542 : + 1 238,56

Article 022 : - 1 238,56

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 5-13/06/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Signature de la convention pour le transport scolaire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention concernant le transport des élèves sur les circuits spéciaux scolaires.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 6-13/06/2016**

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de servitude ERDF/Commune

La Société ELECTRICITE RESEAU DE DISTRIBUTION FRANCE (ErDF) a posé un poste de transformation nommé RUISSEAU et tous leurs accessoires, sur la parcelle située à BEAUMONT-DU-GATINAIS (77) Faubourg des Casseaux, dans le département de la SEINE-ET-MARNE, cadastrée section AE, numéros 239 et 241.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Ville de BEAUMONT-DU-GATINAIS, ErDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de ErDF.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les dispositions qui précèdent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 7-13/06/2016**

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

Monsieur Stéphane GREGOIRE demande si un trou rue du Pont sera bientôt réparé

La séance est levée à 20h10

Le Maire, Hugues MONCEL

